

Zeitschrift: Wasser Energie Luft = Eau énergie air = Acqua energia aria
Herausgeber: Schweizerischer Wasserwirtschaftsverband
Band: 80 (1988)
Heft: 1-2

Artikel: Le projet Garantie depuis trois ans au palais fédéreal
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-940692>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Mit den Neuaufnahmen von 1984–1986 ist die Grundlage geschaffen worden, um zu gegebener Zeit das Wachstum der grossen Deltas im oberen Lago Maggiore neu zu erfassen und mit der bisherigen Entwicklung zu vergleichen. Dies ist eine wesentliche Voraussetzung, um Veränderungen des Feststofftransports in den Einzugsgebieten erkennen und grössenordnungsmässig quantifizieren zu können. Aufgrund dieser Daten lassen sich dann Erosionsszenarien, wie sie z.B. im Zusammenhang mit den fortschreitenden Waldschäden ausgearbeitet werden, auf realitätsnäher Basis aufbauen und verifizieren.

Literatur

Collet, L. W. und Stumpf, W. (1916): 1. Le charriage des alluvions dans certains cours d'eau de la Suisse, 2. Methode der Deltavermessungen der Abteilung für Wasserwirtschaft. Ann. d. Schweiz. Landeshydrographie, Band II.

Eidgenössisches Amt für Wasserwirtschaft (1926): Il Delta della Maggia nel Lago Maggiore. Mitt. Nr. 21.

Eidgenössisches Amt für Wasserwirtschaft (1939): Deltaaufnahmen. Mitt. Nr. 34.

Jäckli, H. (1958): Der rezente Abtrag der Alpen im Spiegel der Vorland-sedimentation. «Eclogae geol. Helv.» 51/2, 354–365.

Lambert, A. (1980): Das Delta der Linth im Walensee – ein Vergleich der Seegrundaufnahmen von 1931 und 1979. «wasser, energie, luft – eau, énergie, air» 72. Jahrg., 243–246.

Walser, E. (1952): Nouvelle méthode pour les levés des deltas. «Bull. Tech. Suisse Romande» No 12, 4–8.

Adresse des Verfassers: Dr. André Lambert, Versuchsanstalt für Wasserbau, Hydrologie und Glaziologie, VAW, an der ETHZ, ETH-Zentrum, CH-8092 Zürich.

Le projet Garantie depuis trois ans au Palais fédéral

Voilà aujourd'hui 23 janvier 1988, trois ans que le rapport sur le projet Garantie 1985 a été remis aux autorités fédérales. Le Conseil fédéral a d'abord prolongé les délais d'appréciation imposés à ses experts. Les rapports d'expertise sont maintenant disponibles depuis plus d'un an et le Conseil fédéral pensait faire connaître sa décision à la fin de 1987; mais jusqu'à présent, il ne s'est pas prononcé et l'on ne sait pas encore s'il considère la garantie d'un stockage final sûr comme étant offerte, et si oui, et dans quelle mesure. La Cédra (Société coopérative nationale pour l'entreposage de déchets radioactifs) déplore ce nouveau retard. Cette décision manquant encore, le travail de la Coopérative, prioritaire du point de vue de la protection de l'environnement, subit les suites fâcheuses de malentendus.

Après six années de recherches, la Cédra a présenté le 23 janvier 1985, dans les délais, les rapports relatifs au projet Garantie. Ils sont le résultat d'un programme de travail représentant plus de mille hommes-années. Les autorités fédérales compétentes ont jugé le projet et fait appel à leur tour à différents experts suisses et étrangers. La condition que les autorités ont posée au projet, et qui consiste à offrir la garantie «de l'élimination sûre et à long terme ainsi que de l'entreposage définitif des déchets radioactifs», a été concrétisée en 1981 dans la définition du Groupe de travail de Confédération pour la gestion des déchets nucléaires (Agneb). L'Agneb n'attend pas du projet Garantie qu'il réponde à toutes les questions, puisqu'il doit être élaboré longtemps avant la réalisation d'un dépôt final. Il s'agit plutôt de montrer au Conseil fédéral des solutions possibles se basant sur un projet ayant trait à un site modèle dans une

région donnée. La désignation de sites définitifs n'est pas exigée; elle fait partie des questions dont la réponse ne sera possible qu'après de longues années de recherches.

Garantie offerte pour les déchets de faible activité

Ainsi que le montre la Cédra en citant des passages des rapports d'experts, l'expertise du projet est certes sévère mais absolument positive. Concernant le stockage final des déchets de faible activité provenant de l'exploitation et du démantèlement des centrales nucléaires ainsi que de la médecine, de la technique et de la recherche, les experts de la Confédération considèrent que la preuve de la sûreté a été fournie. La Commission fédérale pour la sécurité des installations nucléaires (CSN) recommande expressément de procéder en priorité aux travaux de réalisation d'un tel dépôt final. La Cédra en a tenu compte dans son calendrier.

Pas de doute quant à la sûreté du stockage final

En perspective aussi du stockage final des déchets de forte activité, la Division principale pour la sécurité des installations nucléaires (DSN) auprès de l'Office fédéral pour l'énergie pense «qu'aucun argument susceptible de faire échouer en principe la preuve de la sûreté n'est apparu». Seule la question du site est essentiellement restée sans réponse. Les résultats des forages ont certes révélé les propriétés du granite qui sont déterminantes pour la sûreté des dépôts finals, mais l'extension latérale de formations granitiques appropriées est encore incertaine. Les experts relativisent toutefois les exigences géologiques posées à un site de stockage: la DSN aussi a conclu que des mesures techniques appropriées de confinement dans le dépôt final suffiraient en soi à respecter les objectifs de sûreté «pendant au moins quelques 10 000 années..., même sur un site défavorable qui jouerait un rôle minime en matière de rétention».

Assez de temps pour la recherche de site

La CSN quant à elle qualifie la preuve de la sûreté d'un bloc de granite suffisamment grand pour accueillir le dépôt final de «question secondaire», à laquelle on ne pourra répondre «qu'après d'autres sondages et de manière vraiment concluante que pendant la construction du dépôt». La Cédra souligne que la désignation d'un site concret n'est pas possible et nécessaire avant la fin de ce millénaire. En effet, avant de pouvoir être stockés de manière définitive, les déchets de forte activité doivent être entreposés dans des dépôts intermédiaires jusque vers l'an 2020, pour permettre à leur dégagement de chaleur de décroître. La Cédra dispose donc d'assez de temps et entend l'utiliser en procédant à de minutieuses analyses scientifiques du socle cristallin de granite et de gneiss ainsi que des sédiments qui le recouvrent.

Grande marge d'appréciation politique

Les conclusions des rapports d'experts permettent, comme tout travail scientifique, une grande marge d'appréciation. La question de site encore en suspens est notamment devenue la pierre d'achoppement de la critique du projet, même si la désignation d'un site déterminé n'a pas été exigée jusqu'à présent. La Cédra espère que le Conseil fédéral mettra bientôt un terme à cette controverse et transposera les résultats positifs des rapports d'expertise en une décision politiquement nette. (Cédra, 22 janvier 1988)